

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 29 septembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017**

**2017 DJS 131** Subvention (105 000 euros) et convention avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements et d'animations à Paris en 2017.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 septembre 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française d'Athlétisme ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fédération Française d'Athlétisme, 33, avenue Pierre de Coubertin (13<sup>e</sup>).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 105 000 euros est attribuée à la Fédération Française d'Athlétisme (D02231/2017\_05780, 05781, 05782 et 05783) pour l'organisation d'événements sportifs et d'animations à Paris en 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, VF88003, mission 521 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**